

avis, il s'agit là d'un problème sur lequel il faudra que le gouvernement du Canada s'arrête. Nous ne pouvons indéfiniment offrir des maisons seulement à ceux dont le revenu dépasse \$8,000. Ce marché-là deviendra assez bientôt encombré. Pourtant, les personnes qui gagnent moins de \$8,000 par année ne peuvent bénéficier des prêts de la loi nationale sur l'habitation parce qu'aux termes des règlements à ce sujet la dette brute et les frais de service ne doivent pas dépasser 27 p. 100 de leurs revenus bruts. Pour celui qui gagne \$20,000 l'affectation de 27 p. 100 de son revenu à l'habitation n'est pas excessive tandis que dans le cas de celui dont le revenu est de \$4,000 à \$5,000 ce taux de 27 p. 100 est excessif.

J'aimerais citer un extrait de la livraison de février 1968 de l'organe de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, où je lis ceci:

Le gouvernement a annoncé récemment une forte augmentation, en 1968, des fonds gouvernementaux alloués aux logements sociaux. Le public a appris que l'on était parvenu à élargir ce programme de logement de location subventionné en réduisant les sommes disponibles pour les prêts directs au marché spéculatif de la construction.

Ce qui apparaît très nettement, par suite de ces deux initiatives gouvernementales, c'est que le logement de location subventionné ou logement inférieur aux normes courantes, sera désormais la seule option pour des milliers de familles canadiennes à revenus faibles et moyens. On ne saurait en douter, car comment une famille dont le revenu annuel est inférieur à \$8,000 peut-elle espérer supporter les frais d'une hypothèque de vingt-cinq ans à huit et cinq huitièmes p. 100, si l'on tient compte du coût actuel de la construction des maisons, du coût des terrains, et de la taxe fédérale de vente de 11 p. 100 plus tel ou tel taux de la taxe de vente provinciale sur les matériaux de construction. Ces options ne sont pas satisfaisantes et cela, pour deux raisons. Premièrement, le nombre d'unités de logements sociaux disponibles ou qui le seront bientôt est très loin de suffire, fût-ce aux besoins présents des familles à faibles revenus sans même parler des familles à revenus moyens. Deuxièmement, les loyers exigés en vertu des plans de logements sociaux sont calculés en fonction des revenus et ces barèmes excluent de ce genre de logement les familles à revenu moyen. En termes plus simples, cela veut dire que, pour beaucoup de familles canadiennes, la seule solution au problème de l'habitation est un niveau injustifié d'endettement personnel.

Ce qui précède est tiré d'une publication qui est la voix d'une des organisations canadiennes les plus sérieuses et les mieux informées.

Je le répète, je remets à plus tard certaines de mes remarques. Je conclus en disant que nous appuyons cette mesure et je déclare au gouvernement que le temps est venu d'augmenter aussi le montant maximum des prêts.

[M. Chatterton.]

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations conseille de le porter à 24,000 dollars et cela peut se faire par un décret du conseil. J'insiste auprès du ministre pour qu'il considère sérieusement la question.

La mesure n'aidera pas les gens dont j'ai dit qu'ils gagnent moins de \$8,000, mais elle en aidera beaucoup d'autres. En outre, il ne faut pas oublier, bien sûr, que tout cet argent vient du secteur privé et nullement du gouvernement. C'est pourquoi je ne vois aucune objection à ce qu'on augmente la somme.

• (4.30 p.m.)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, c'est à contrecœur que les membres du Nouveau parti démocratique appuient le bill n° C-202 qui augmente simplement la proportion des prêts de \$13,000 à \$18,000. C'est exactement l'histoire de la montagne de Mahomet qui a accouché d'une souris. L'aide du gouvernement n'est qu'infime. Elle ne résout nullement le problème social essentiel et extrêmement grave qui se pose aujourd'hui au Canada. Elle ne fait rien pour résoudre les problèmes posés par le coût élevé de l'habitation, par l'importance des taux d'intérêt et par la grave pénurie de logements. Le gouvernement devrait accorder la priorité à ces questions.

Nous avons compris, il y a longtemps, la nécessité d'un ministre de l'habitation. Depuis que je siége dans cette enceinte, le comité permanent de l'habitation et de l'aménagement urbain ne s'est pas réuni une seule fois. Étant donné la grave pénurie de logements, on aurait pu croire que ce comité permanent se serait réuni pour s'attaquer au problème et aurait invité les représentants de l'industrie du logement à exprimer leurs opinions dans ce domaine. L'ancien ministre responsable du logement a parcouru le pays pour organiser un symposium et obtenir des suggestions de l'industrie du bâtiment; mais ses renseignements, il ne les a ni déposés, ni transmis au comité de l'habitation.

Il y a eu ensuite une conférence fédérale-provinciale en décembre, où les instances des gouvernements fédéral et provinciaux ont été exposées, mais d'où il n'est presque rien sorti. Il y a eu en 1965, 165,000 mises en chantier; en 1966, 134,000 et tout semble indiquer qu'on ne dépassera pas ces 160,000 en 1967. Ce médiocre bilan a poussé le gouvernement à changer de ministre. Notre parti s'attendait à un grand dynamisme de la part du nouveau ministre à cause de sa formation de comptable. Nous comptions qu'il pourrait régler les